



Bienvenue sur DetNet

Réseau de l'industrie de la détergence d'aide
à la classification, dans le cadre du Règlement CLP

Une approche sectorielle collective pour la classification
et l'étiquetage de vos produits détergents
(concernant les effets sur la peau et les yeux)

www.det-net.eu

Une initiative de l'A.I.S.E.

Le problème

Jusqu'à présent, d'après le Règlement CLP, deux options s'offraient principalement à vous :

Option 1 : Accepter la classification par le calcul.

Mais il est probable que votre produit du quotidien soit classé et étiqueté avec sévérité concernant les dangers oculaires et cutanés, et dans certains cas avec encore plus de sévérité qu'auparavant. Ceci pourrait avoir les impacts ci-après :







Pour votre marque :

- > Avoir un impact sur la marque et sa communication
- > Limiter le positionnement chez les distributeurs
- > Entraîner des contraintes supplémentaires en matière de transport, de stockage et d'emballage

Pour les consommateurs :

- > Créer des confusions
- > Ne pas refléter les véritables dangers des produits
- > Banaliser les étiquetages de danger
- > Conduire au final à des comportements dangereux

Vous avez un produit détergent à classer pour ses effets sur la peau et les yeux avant la date butoir de juin 2015 fixée par le règlement CLP¹, mais vous ne disposez pas de résultats d'essais sur le mélange proprement dit ou sur des mélanges similaires?

	<p>DEBOUCHEUR DE CANALISATIONS</p> <ul style="list-style-type: none">■ Caustique■ Corrosif■ Fermeture de sécurité pour enfants■ Utilisation ponctuelle 	<p>PRODUIT POUR VAISSELLE A LA MAIN</p> <ul style="list-style-type: none">■ Utilisation sans risques■ Utilisation quotidienne■ Lissé sur l'évier 
ETIQUETAGE	<p>AUJOURD'HUI</p>  <p>Corrosif</p>	 <p>Irritant</p>
	<p>DEMAIN</p> <p>Classification par le calcul:</p>  <p>Danger Corrosion cutanée catégorie 1</p>	<p>Classification par le calcul:</p>  <p>Danger Lésions oculaires graves catégorie 1</p>

Option 2 : Financer vos propres tests in-vitro pour votre produit.

...en tenant compte des coûts, de la complexité et du délai d'exécution nécessaire avant l'obtention d'un résultat, qui déterminera ensuite votre classification et votre étiquetage.

¹ Règlement CLP (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Une nouvelle aide à la classification



Bienvenue sur DetNet, le « réseau de l'industrie de la détergence d'aide à la classification, dans le cadre du Règlement CLP ». DetNet a été développé et est piloté par l'A.I.S.E. en collaboration avec son réseau d'Associations Nationales, dans le cadre d'un dialogue avec les parties prenantes.

Voici comment cela fonctionne :

<1^{ère} étape >

- ◆ Inscrivez-vous pour rejoindre le réseau et payez votre cotisation d'adhérent
- ◆ Désignez votre expert en matière de classification

<2^{ème} étape >

- ◆ Obtenez vos identifiants de connexion et accédez au site sécurisé

<3^{ème} étape >

- ◆ Effectuez une recherche dans la base de données DetNet
- ◆ Trouvez des formules/mélanges essentiellement similaires

<4^{ème} étape >

- ◆ L'expert détermine s'il est possible de déduire la classification de votre mélange non testé en comparant les effets sur la peau et les yeux ainsi que la classification de la **formule de référence testée** (cf « Principes d'extrapolation CLP »)

La base de données DetNet comprend plus de 180 formules de référence, couvrant un large éventail de mélanges pertinents disponibles dans le commerce, chacune étant accompagnée de résultats d'essai toxicologique. Ces résultats peuvent être historiques ou avoir été obtenus récemment par des méthodes in-vitro. Cette base de données sera enrichie en permanence et mise à jour sur la base des contributions des membres et des recherches les plus récentes menées au sein du secteur.

Le contexte légal :

« Les fournisseurs d'un secteur donné peuvent coopérer, soit en constituant un réseau, soit par d'autres moyens, afin de mettre en commun les données et les compétences dont ils disposent lors de la classification des substances et mélanges conformément au titre II du présent règlement. »

Annexe 1, 1.1.0, Règlement CLP (CE) no 1272/2008.

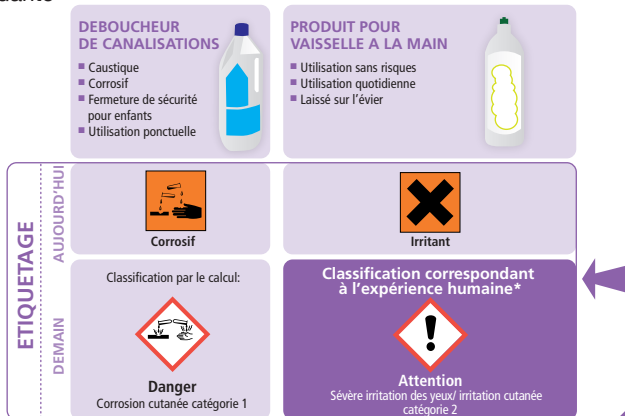
ET VOILA!

< 5^{ème} étape >

- ◆ Suivez les instructions qui figurent à l'écran pour documenter votre décision en matière de classification
- ◆ Téléchargez et enregistrez le rapport de classification final

< 6^{ème} étape >

- ◆ **Etiquetez** votre mélange pour indiquer ses effets sur la peau et les yeux
- ◆ Mettez à jour votre fiche de données de sécurité (FDS) de manière correspondante



* (en fonction de la composition de la formule)

Qui peut adhérer?

DetNet est ouvert à **toutes les entreprises responsables de la classification et de l'étiquetage** de produits détergents vendus en Europe...

- > qu'il s'agisse de multinationales ou de petites et moyennes entreprises,
- > qu'elles soient membres ou non de l'A.I.S.E. ou de ses Associations Nationales.

Quels produits sont couverts?

Les produits prioritaires pour lesquels DetNet existe sont **les détergents pour le linge** (liquide, poudre), **les produits pour la vaisselle à la main et les nettoyeurs multi-usages** (hors produits à pH extrême), ainsi que d'autres types de produits présentant une composition chimique semblable (destinés par exemple à des utilisations professionnelles). D'autres produits pourront être ajoutés à la base de données à l'avenir.

Combien cela coûte-t-il?

La cotisation DetNet comprendra une cotisation annuelle (« cotisation d'adhérent », variable en fonction de la taille de l'entreprise) et une cotisation liée au nombre de mélanges effectivement classés via DetNet à l'aide des formules de référence de sa base de données. Des coûts réduits sont prévus pour les petites entreprises et les membres d'Associations Nationales de l'A.I.S.E.

Comment adhérer?

- > Cliquez sur ce lien : www.det-net.eu
- > Téléchargez et complétez la convention d'adhésion.
- > Payez la cotisation d'adhérent.
- > Désignez votre expert.

Quand peut-on commencer à l'utiliser?

- > Adhésion à DetNet :
à partir de fin novembre 2013.
- > Outil utilisable :
à partir du 6 janvier 2014.

Comment faire pour en savoir plus?

Pour de plus amples informations (sur les coûts, le fonctionnement, les types de mélanges couverts et toutes autres questions), veuillez contacter l'A.I.S.E. ou ses Associations Nationales ou consultez le site : www.det-net.eu

5 raisons de rejoindre le réseau DetNet:

- > Un accès aux données du secteur mises en commun
- > Une aide pour établir des classifications pertinentes relatives aux dangers pour la peau/les yeux de votre produit
- > Coût modéré et praticité
- > Expertise et support
Communication sectorielle cohérente

Ces informations vous sont données par l'A.I.S.E., l'Association Internationale de la Savonnerie, de la Détergence et des Produits d'Entretien, et ses membres.

Coordonnées:

A.I.S.E.

15A Avenue Herrmann Debroux

B - 1160 Bruxelles

Tél: + 32 2 679 62 60

E-mail: detnet@aise.eu

Pour accéder à la liste des Associations Nationales de l'A.I.S.E., consultez le site www.aise.eu ou le site www.det-net.eu